



PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU

Communes de BARLEUX, BELLOY-EN-SANTERRE et VILLERS CARBONNEL (80)

DOSSIER D'AUTORISATION UNIQUE



AVIS DES ELUS ET DES PROPRIETAIRES SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE

Nom fichier informatique : 3.3-AvisRemiseEnEtat

MARS 2016

Conformément au décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, le dossier accompagnant la demande d'autorisation unique comporte, entre autres, les pièces mentionnées aux articles R512.4 à R512.6 du Code de l'Environnement.

L'alinéa 7 de l'article R512.6 stipule que doivent être jointes les pièces suivantes :

« Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, **l'avis du propriétaire**, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, **sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.** »

Sont donc joints à ce dossier :

- ✓ L'avis de tous les **propriétaires des parcelles d'implantation** des 9 éoliennes et 3 postes de livraison
- ✓ L'avis du maire de la commune de Barleux
- ✓ L'avis du maire de la commune de Belloy-en-Santerre
- ✓ L'avis du maire de la commune de Villers-Carbonnel

N° éolienne	Parcelle d'implantation	Commune	Propriétaire	Attestation d'autorisation de dépôt et avis sur la remise en état
E1	ZM 27	Belloy en Santerre	Nicole GABET et Francis DOUAY (indivision)	Fournie
	ZM 24		Liliane GRIMAUX (usufruitière) Jean GRIMAUX (nu-propriétaire)	Fournie
E2	ZI 17	Barleux	Yves PAUX	Fournie
E3	ZM 18	Belloy en Santerre	Marc et Véronique COLLACHE	Fournie
E4	ZI 21	Barleux	Liliane GRIMAUX (usufruitière) Jean GRIMAUX (nu-propriétaire)	Fournie
E5	ZM 32	Belloy en Santerre	Benoit LICTEVOUT	Fournie
E6	ZC 19	Villers Carbonnel	Jean et Thérèse PETITPREZ	Fournie
E7	ZK 3	Villers Carbonnel	Yves et Lysiane LEROY (usufruitiers) Ludovic LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
	ZK 4		Rémy LEROY (usufruitier) Véronique AUDINOT (nu-propriétaire) Christian LEROY (nu-propriétaire) Marie-Claire MISSIAEN (nu-propriétaire) Francis LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
E8	ZK 3	Villers Carbonnel	Yves et Lysiane LEROY (usufruitiers) Ludovic LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
	ZK 4		Rémy LEROY (usufruitier) Véronique AUDINOT (nu-propriétaire) Christian LEROY (nu-propriétaire) Marie-Claire MISSIAEN (nu-propriétaire) Francis LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
E9	ZI 4	Villers Carbonnel	GFA de Berny Licourt	Fournie
Postes de livraison 1, 2 et 3	ZM 7	Belloy en Santerre	Jean et Thérèse PETITPREZ	Fournie

Tableau récapitulatif des avis sur la remise en état des terrains

Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et Avis sur la remise en état du site

ATTESTATION

Nous soussignés : Nicole GABET DOUAY
Demeurant 22, rue de Mexico à F-59000 LILLE

Francis DOUAY
Demeurant 432, rue Sadi Carnot à F-59184 SANGHIN EN WEPPE

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Belloy en Santerre (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Belloy en Santerre	ZM	27	Sole du Moulin de Madame d'Aumale

AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons:

1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

- Les aires de grutage
- Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à Lille, le 3 mars 2016

Le PROPRIETAIRE

Nicole GABET DOUAY



Francis DOUAY



Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et avis sur la remise en état du site

ATTESTATION

Nous soussignés : Liliane GRIMAUX REVAUX
Demeurant 18, rue de Péronne à (80200) BARLEUX

Jean GRIMAUX
22, rue de Péronne à (80200) BARLEUX

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Belloy en Santerre (80200) et Barleux (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Belloy en Santerre	ZM	24	Sole du Moulin de Madame d'Aumale
Barleux	ZI	21	Cavée de Villers

AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons:

1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

- Les aires de grutage
- Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à Barleux, le 18 février 2016

Le PROPRIETAIRE

Liliane GRIMAUX REVAUX



Jean GRIMAUX



**Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes
d'autorisation et Avis sur la remise en état du site**

ATTESTATION

Je soussigné : Yves PAUX
Demeurant 2381 B, Route d'Esparron,
Quartier de la Péade de la Mule à (83470) SEILLONS SOURCE D'ARGENS

Autorise la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :
à déposer un permis de construire et dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Barleux (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Barleux	ZI	17	Argilière

AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien j'accepte :
1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.
2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, je souhaite que la remise en état soit réalisée pour :

- Les aires de grutage
- Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

J'accepte que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à Seillons Source d'Argens....., le 22 FEV 2016

Le PROPRIETAIRE



Yves PAUX

**Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes
d'autorisation et avis sur la remise en état du site**

ATTESTATION

Nous soussignés : Marc COLLACHE
Demeurant 18, rue de Péronne à (80200) BARLEUX

Véronique COLLACHE LICTEVOUT
73, route nationale à 80200 ESTREES MONS

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :
à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Belloy en Santerre (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Belloy en Santerre	ZM	18	Les Coutures

AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons:
1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.
2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

- Les aires de grutage
- Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à Estres Mons....., le 18/02/2016

Le PROPRIETAIRE

Marc COLLACHE



Véronique COLLACHE LICTEVOUT



Annexe 6 : Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et Avis sur la remise en état du site

ATTESTATION

Je soussigné : Benoit LICTEVOUT
Demeurant 7 rue de Péronne à 80200 BELLOY EN SANTERRE

Autorise la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Belloy en Santerre sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Belloy en Santerre	ZM	9	Les Coutures
		32	

AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, j'accepte :

1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, je souhaite que la remise en état soit réalisée pour :

- Les aires de grutage
- Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

J'accepte que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à Belloy, le 10.11.2015.

Le PROPRIETAIRE

Benoit LICTEVOUT



Paraphes	BL	SL		
----------	----	----	--	--

Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et avis sur la remise en état du site

ATTESTATION

Nous soussignés : Jean PETITPREZ
Demeurant 7, rue Marchelex à F-80200 PERONNE

Thérèse PETITPREZ DEFOSSEZ
Demeurant 7, rue Marchelex à F-80200 PERONNE

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Belloy en Santerre (80200) et Villers Carbonnel (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Belloy en Santerre	ZM	7	Les Coutures
Villers Carbonnel	ZC	19	Sole du Moulin

AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons :

1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

- Les aires de grutage
- Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à Péronne, le 18 février 2016.

Le PROPRIETAIRE



Jean PETITPREZ



Thérèse PETITPREZ DEFOSSEZ

Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et avis sur la remise en état du site

ATTESTATION

Nous soussignés :
 Yves LEROY
 Lysiane LEROY FAY
 Demeurant 3, Grande rue à (80200) BERNY EN SANTERRE

Ludovic LEROY
 Demeurant 4, Place du Général Leclerc à (80190) NESLE

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :
 à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Villers Carbonnel (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Villers Carbonnel	ZK	3	Voie de Champagne

AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons:
 1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.
 2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

- Les aires de grutage
- Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à Berny en Santerre le 3 Mars 2016

Le PROPRIETAIRE

Yves LEROY



Lysiane LEROY FAY



Ludovic LEROY



Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et avis sur la remise en état du site

ATTESTATION

Nous soussignés :
 - Rémi LEROY
 Demeurant 7, rue de l'Eglise à (80200) BERNY EN SANTERRE

- Véronique AUDINOT LEROY
 Demeurant 9, rue de l'Eglise à (80200) BERNY EN SANTERRE

- Christian LEROY
 Demeurant 16, Place René Gobelet à (80000) AMIENS

- Marie Claire MISSIAEN LEROY
 Demeurant 24, rue du Professeur Dubuisson à 44100 NANTES

- Francis LEROY
 Demeurant 7, rue du 22^{ème} RMVE à (80200) BERNY EN SANTERRE

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :
 à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Villers Carbonnel (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Villers Carbonnel	ZK	4	Voie de Champagne

AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons:
 1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.
 2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

- Les aires de grutage
- Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à Berny le 8 Mars 2016

Le PROPRIETAIRE



Rémi LEROY / Véronique AUDINOT- LEROY / Christian LEROY / Marie Claire MISSIAEN-LEROY / Francis LEROY

RL VL CL MCL FL

Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et Avis sur la remise en état du site

ATTESTATION

Je soussigné : GFA de BERNY et LICOURT
Sis 7bis, rue d'Amiens à (80800) VILLERS BRETONNEUX
Représenté par Hubert BOINET
Demeurant 7, rue d'Amiens à (80800) VILLERS BRETONNEUX

Autorise la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Villers Carbonnel (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Villers Carbonnel	ZI	4	Au Bois Mandat

AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien j'accepte :

1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, je souhaite que la remise en état soit réalisée pour :

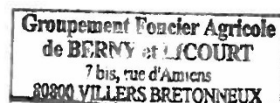
- Les aires de grutage
- Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

J'accepte que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à Villers-Bretonneux, le 01.03.16

Le PROPRIETAIRE

GFA de BERNY et LICOURT
Hubert BOINET

MAIRIE DE BARLEUX
Rue de Péronne la Place
80200 BARLEUX

ELICIO France
30 Boulevard Richard Lenoir
75011 PARIS

Le 15.03.2016

Objet : projet éolien du Haut Plateau

Etat dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (Art 512-6 alinéa 7 du Code de l'environnement)

Monsieur le Président,

Je soussigné, Éric FRANCOIS, Maire de la commune de Barleux, accuse bonne réception de votre proposition de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de son exploitation.

En réponse, en tant que Commune concernée par le projet éolien, j'accepte votre proposition de remise en état du site, à savoir :

1°_ Le démantèlement des installations de production d'électricité, y compris le système de raccordement au réseau ;

2°_ L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

3°_ Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutages et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que les propriétaires des terrains peuvent néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutages et des chemins d'accès.

Aussi la commune de Barleux souhaite que la remise en état soit réalisée telle que les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation l'auront décidé pour les aires de grutages et les chemins d'accès.

J'accepte que ce courrier soit joint à votre demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, conformément à l'article 512-6 alinéa 7 du Code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Éric FRANCOIS

Maire de Barleux




MAIRIE de BELLOY EN SANTERRE
18, rue de Catalogne
80200 BELLOY EN SANTERRE

ELICIO France
30 Boulevard Richard Lenoir
75011 PARIS

Le 24 FEV. 2016
Le

Objet : projet éolien du Haut Plateau

Etat dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (Art 512-6 alinéa 7 du Code de l'environnement)

Monsieur le Président,

Je soussigné, Georges AUBERT, 1^{ER} Adjoint au Maire de la commune de Belloy en Santerre, accuse bonne réception de votre proposition de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de son exploitation.

En réponse, en tant que Commune concernée par le projet éolien, j'accepte votre proposition de remise en état du site, à savoir :

1°_ Le démantèlement des installations de production d'électricité, y compris le système de raccordement au réseau ;

2°_ L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

3°_ Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutages et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que les propriétaires des terrains peuvent néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutages et des chemins d'accès.

Aussi la commune de Belloy en Santerre souhaite que la remise en état soit réalisée telle que les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation l'aient décidé pour les aires de grutages et les chemins d'accès.

J'accepte que ce courrier soit joint à votre demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, conformément à l'article 512-6 alinéa 7 du Code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Georges AUBERT

1^{ER} Adjoint au Maire de Belloy en Santerre



MAIRIE DE VILLERS CARBONNEL
12, rue Charron
80200 VILLERS CARBONNEL

ELICIO France
30 Boulevard Richard Lenoir
75011 PARIS

Le 23 Février 2016

Objet : projet éolien du Haut Plateau

Etat dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (Art 512-6 alinéa 7 du Code de l'environnement)

Monsieur le Président,

Je soussigné, Jean Marie DEFOSSEZ, Maire de la commune de Villers Carbonnel, accuse bonne réception de votre proposition de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de son exploitation.

En réponse, en tant que Commune concernée par le projet éolien, j'accepte votre proposition de remise en état du site, à savoir :

1°_ Le démantèlement des installations de production d'électricité, y compris le système de raccordement au réseau ;

2°_ L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

3°_ Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutages et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que les propriétaires des terrains peuvent néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutages et des chemins d'accès.

Aussi la commune de Villers Carbonnel souhaite que la remise en état soit réalisée telle que les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation l'aient décidé pour les aires de grutages et les chemins d'accès.

J'accepte que ce courrier soit joint à votre demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, conformément à l'article 512-6 alinéa 7 du Code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean Marie DEFOSSEZ

Maire de Villers Carbonnel

